



## Communiqué de presse

Lancy, le 12 octobre 2023

# Le bassin olympique de la piscine de Marignac restera ouvert et passera de 28 à 26 degrés

**Le Conseil administratif de la Ville de Lancy a décidé de maintenir ouvert le bassin olympique de la piscine de Marignac à une température de 26 degrés à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 et cela durant toute la saison hivernale. Une stratégie globale sera présentée début novembre au Conseil municipal afin de garantir une prestation satisfaisante pour les usagers et usagers, tout en tenant compte des impératifs énergétiques et financiers.**

Seul bassin olympique extérieur ouvert en hiver en Suisse, le bassin de Marignac accueillera les nageuses et nageurs cette saison hivernale avec une température de l'eau à 26 degrés dès le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Sport populaire et mixte par excellence, la natation est le troisième sport le plus pratiqué en Suisse et le deuxième au niveau du canton de Genève. Les installations sportives, comme celle de Marignac, se doivent de répondre tant aux besoins de la population qu'à ceux des clubs sportifs impliqués dans des compétitions internationales.

### Compromis économique, social et environnemental

En octobre 2022, dans un contexte de crise énergétique, la Ville de Lancy avait décidé, dans son plan de mesures, l'arrêt de la chaudière au gaz durant la saison hivernale au profit d'un chauffage exclusivement aux pellets de bois, permettant de stabiliser la température de l'eau du bassin à 20 degrés (au lieu de 28). Cette décision a entraîné la désertion d'une partie des nageuses et nageurs ainsi que de la totalité des clubs, contraints pour certains de s'entraîner à l'étranger.

Afin de trouver une solution pérenne à la problématique du chauffage de l'eau en période hivernale pour la pratique sportive et de loisir, la Ville de Lancy a monté un groupe de travail interne et commandé une étude sur le principe de durabilité de l'exploitation de la piscine. En tenant compte du triple équilibre entre les dimensions économique, sociale, et environnementale, le bureau d'étude a préconisé le maintien de la température de l'eau à 26 degrés afin de satisfaire l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs ainsi que pour répondre également aux recommandations de la Fédération internationale de natation (FINA). Pour le Conseil administratif, au vu du manque de piscines publiques dans le canton et de la forte pratique de la natation, il est nécessaire de proposer des conditions optimales, de manière à concrétiser les politiques nationales, cantonales et communales d'encouragement au sport et de promotion du sport santé.

### Raccordement au chauffage à distance dans un avenir proche

Le calendrier des travaux de raccordement au réseau de chauffage à distance (CAD) dans le secteur de Marignac a été récemment revu par les Services industriels de Genève (SIG) offrant désormais la perspective d'un raccordement au CAD « GeniTerre », 100% renouvelable, d'ici l'été 2025. Cette garantie permet désormais à l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) d'autoriser la Ville de Lancy à exploiter, de manière transitoire, la chaudière au gaz, alimentée en biogaz 100% renouvelable fourni par SIG dès le 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Outre la bâche couvrant la piscine et l'isolation des vestiaires décidées au moment de l'ouverture hivernale en 2019, de nouvelles mesures énergétiques seront mises en œuvre en 2024 : isolation des bassins, récupération de chaleur et baisse de la température finale de l'eau. Ces mesures supplémentaires permettront une économie de 25% sur l'énergie utilisée pour chauffer l'eau du bassin. Le Conseil administratif proposera cette stratégie globale le 9 novembre au Conseil municipal.

## Rétrospective

### *Septembre 2019*

Mise en place de la couverture thermique du bassin olympique de Marignac permettant de garder le bassin ouvert tout l'hiver à une température de 28 degrés. La piscine est alors chauffée majoritairement au gaz, avec un chauffage complémentaire aux pellets.

### *Mars 2020*

Fermeture de la piscine de Marignac en raison de la pandémie de COVID-19.

### *Juin 2020*

Réouverture de la piscine de Marignac sous conditions (réservation par tranche horaire et limitation du nombre de personnes).

### *Octobre 2022*

Dans un contexte de crise énergétique, le Conseil administratif de la Ville de Lancy décide d'arrêter le chauffage au gaz et de baisser la température de l'eau du bassin olympique de 28 à 20 degrés jusqu'au mois de mars 2023 ainsi que de fermer la piscine du dimanche au mardi. Le port de la combinaison néoprène est autorisé. La piscine de Marignac est chauffée uniquement aux pellets, source d'énergie renouvelable, mais ne pouvant fournir davantage qu'une température de 20 degrés.

### *Avril 2023*

En vue de la saison estivale, la température de l'eau a été abaissée de 26 à 24 degrés afin d'être en cohérence avec les efforts consentis durant la saison hivernale.

## Chiffres

- Les besoins annuels en énergie de la piscine ont été évalués à KWh/an 3'100'000 (sur la base des relevés de consommations entre 2018 et 2020).
- Les mesures d'économies d'énergie proposées dans l'étude menée en 2023 permettraient d'abaisser la consommation à KWh/an 2'280'000, soit une économie de 25%.
- Les coûts des différents travaux permettant cette économie (isolation, récupération d'énergie sur le renouvellement d'eau, limitation du chauffage à 26 degrés en hiver) s'élèvent à environ CHF 330'000.-.
- Les décisions prises permettront non seulement à la Ville de Lancy de remplir sa mission de service tant vis-à-vis des clubs sportifs que de la population et de respecter ses engagements de développement durable, mais aussi d'améliorer la fréquentation de la piscine de Marignac d'environ 2/3 par rapport à la saison hivernale 2022-2023.

---

## Contacts

Corinne Gachet, maire, conseillère administrative déléguée aux sports  
c.gachet@lancy.ch

Salima Moyard, conseillère administrative déléguée aux travaux et à l'énergie  
s.moyard@lancy.ch

La Ville de Lancy compte près de 570 collaboratrices et collaborateurs investi-es au quotidien auprès des quelque 35'700 habitant-es. Avec plus de 2'000 entreprises - de la PME/PMI à la multinationale – établies sur son territoire offrant près de 19'000 emplois, le dynamisme économique communal est attractif. Bénéficiant d'une situation géographique centrale, elle se trouve au cœur du développement d'un nouveau pôle urbain (PAV) et dispose de deux gares Léman Express reliant Lancy à toute l'agglomération franco-valdo-genevoise (Grand Genève).

